

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION

Conception de dessins techniques structurés

Est inscrite au Registre Spécifique de France Compétences : RS1897 : [<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1897/>]

Sous la forme « Maîtrise des techniques de conception de dessins techniques structurés ».

Le certificateur est **Formalisa**, **Formalisa Institut** est co-certificateur

Activités, contextes et situations professionnelles

La certification « **Conception de dessins techniques structurés** » valide une compétence professionnelle qui décrit la création de dessins techniques de tous types relatifs aux projets de produits industriels, projets de bâtiments, d'urbanisme, de cartographie, d'infrastructures, d'électronique, d'illustrations, de sérigraphie, de logos et enseignes publicitaires, de fabrication, utilisant ou non des plateformes collaboratives et technologies de Conception Assistée par Ordinateur (CAO) et Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) open source ou non.

Elle permet aux certifiés :

- D'intégrer les **secteurs** suivants : L'architecture, l'aménagement intérieur, la décoration, l'industrie automobile, le naval, l'aéronautique, l'agroalimentaire, l'électronique, les systèmes d'information géographique, la santé, le numérique, le nucléaire, la publicité, le design, le prototypage, l'édition, la sérigraphie, la Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur...
- Et d'assurer les **missions** de dessin, d'étude, de design, de préparation à la fabrication ou la fabrication additive.

Ces missions concernent les **publics** suivants : dessinateurs, projeteurs, designers, techniciens, architectes, urbanistes, géomaticiens, paysagistes, gestionnaires de patrimoine, opérateurs sur Machine à Commande Numérique, chefs de projet, ingénieurs, ingénieurs R&D, directeurs industriels, publicitaires, illustreurs, sérigraphes...

Le public justifie de **prérequis** suivants :

- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Windows ou MacOS),
- Bonnes connaissances des normes et conventions du dessin technique de son secteur.

Ces prérequis sont vérifiés par l'obtention d'un diplôme (en architecture, conception industrielle, génie civil, géomatique, techniques du bâtiment...), ou par la justification d'une expérience professionnelle équivalente.

Modalités spécifiques à la prise en compte de situation de handicap dans le cadre de l'évaluation certifiante :

Si le diagnostic relève une situation de handicap, soit auprès du candidat, ou commanditaire, le parcours certifiant est adapté aux besoins selon les deux situations suivantes :

1^{ère} situation : L'aménagement n'impacte pas les modalités organisationnelles de l'évaluation

- Pas de situation dérogatoire par rapport aux conditions générales de mises en œuvre d'examen
- Accompagnement spécifique pendant la certification (entretiens ponctuels)

2^{ème} situation : Des modifications ou adaptations de l'évaluation sont nécessaires tant sur la durée que sur l'organisation matérielle

- Le(la) référent(e) handicap se rapproche du candidat et de son prescripteur afin de définir les modalités
- Confirmation par mail des aménagements proposés pour validation par le(la) candidat(e) et son commanditaire

Une attention particulière est portée pour les parcours se déroulant en e-learning, afin d'ajuster les moyens et modalités d'évaluation.

Dans le cas où la situation de handicap est décelée au cours du parcours certifiant, l'accompagnement spécifique est proposé afin d'évaluer la pertinence des moyens mis en œuvre et de les adapter à la situation de handicap.

Dans tous les cas de figure, et conformément à la législation en vigueur, aucun élément en lien avec la santé du candidat ne doit figurer dans les documents rédigés (fiche d'entretien, proposition d'aménagement, synthèse de session de certification, etc.).

Les moyens mis en œuvre pour l'accueil et l'accompagnement de la personne en situation de handicap sont consignés dans une procédure spécifique.

| Référentiel de compétences | Référentiel de certification | |
|---|---|---|
| | Modalités | Critères |
| <p>C1 :</p> <p>Créer tous types de plans techniques 2D en utilisant les outils de dessin et de construction, en vue du partage des données géométriques complètes et normalisées auprès des acteurs du projet.</p> | <p>ME1 : Examen pratique</p> <p>A partir d'un plan numérique fourni, de consignes précises et de spécifications techniques, le candidat dessine et dispose les données du projet. Il présente les géométries du projet selon les dimensions et dispositions demandés.</p> | <p>CE1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le dessin réalisé respecte les positionnements et dimensions demandés. 2. Les géométries sont représentées en respectant les normes de dessin technique. |
| <p>C 2 :</p> <p>Organiser les données graphiques en utilisant les outils de de structuration de calques, d'affichage et d'annotation, en vue du partage des données techniques complètes et normalisées auprès des acteurs du projet.</p> | <p>ME 2 : Examen pratique</p> <p>A partir d'une maquette fournie et de consignes précises, le candidat organiser les données géométriques du dessin, et s'assure de l'attribution des paramètres d'affichage (épaisseur, couleur, type de trait)..</p> <p>Il affiche les différentes cotations et annotations du projet à partir d'une charte graphique et en respectant les normes de représentation.</p> | <p>CE 2 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les données du dessin sont structurées selon les paramètres demandés (calque, épaisseur, type de trait, couleur). 2. Les, cotations, symboles, légendes et annotations sont représentés selon la charte graphique. 3. Les cotations, symboles, et légendes respectent les normes de représentation. |

| | | |
|--|---|---|
| <p>C3 :</p> <p>Réaliser des documents de présentation en utilisant des outils de mise en page, en vue d'une communication précise et codifiée de la représentation graphique auprès des acteurs du projet.</p> | <p>ME 3 : Examen pratique</p> <p>A partir de données géométriques fournies et de consignes précises, le candidat adapte les paramètres d'affichage afin de présenter des plans selon une charte graphique définie.</p> | <p>CE3 :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les dispositions des vues, et les dimensions des mises en plan respectent les consignes et les normes de dessin technique.2. Les paramètres d'échelle, couleur, visibilité correspondent à la charte graphique. |
|--|---|---|